



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 13ème législature

politique du logement

Question écrite n° 112459

### Texte de la question

M. Christian Vanneste à Mme la ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement. De nombreux étudiants sont obligés, pour poursuivre leurs études, de se loger dans des résidences étudiantes. Si l'on ne peut que se réjouir de la volonté du Gouvernement de doubler d'ici à 2020 le nombre de logements étudiants (en portant le nombre de places disponibles à 680 000), encore faut-il que ces logements soient abordables, de qualité et adaptés aux étudiants. En effet il semblerait que certaines résidences étudiantes, notamment en banlieue parisienne, soient plus chères que des appartements loués dans Paris *intra muros*. Ceci s'expliquant notamment par le coût des charges venant s'ajouter au prix du loyer. La qualité de ces logements est également régulièrement pointée du doigt, en témoigne l'appel des syndicats étudiants, en février 2010 dans la région lilloise, à ne pas payer les mensualités dues au CROUS, en raison notamment de l'insalubrité de certaines résidences. Enfin il apparaît que les contrats de bail des logements étudiants ne sont souvent pas adaptés au profil particulier des étudiants. En effet la durée d'une année universitaire ou encore le fait que les étudiants doivent régulièrement réaliser des stages dans d'autres villes ou à l'étranger font que très peu d'étudiants utilisent pendant les 12 mois de l'année leur logement. C'est pourtant sur 12 mois que sont calculées les mensualités. En conséquence, il lui demande de bien vouloir lui indiquer quelles réponses concrètes elle compte apporter à ces problèmes de logement qui handicapent lourdement nos étudiants.

### Données clés

**Auteur :** [M. Christian Vanneste](#)

**Circonscription :** Nord (10<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 112459

**Rubrique :** Logement

**Ministère interrogé :** Écologie, développement durable, transports et logement

**Ministère attributaire :** Écologie, développement durable et énergie

### Date(s) clée(s)

**Question publiée le :** 28 juin 2011, page 6758

**Question retirée le :** 19 juin 2012 (Fin de mandat)